Fiche documentaire

THAILANDE

Cette fiche documentaire sur le système éducatif de la Thaïlande a été réalisée à l'occasion du colloque « L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ? » organisé par la Revue internationale d'éducation de Sèvres. *Les informations retenues sont issues principalement de sources institutionnelles ; les références sont données en fin de document.*
Quelques données statistiques sont mentionnées dans ce document mais une synthèse concernant 14 pays d'Asie fait le point plus précisément sur les données statistiques par pays. Par ailleurs, les références bibliographiques concernant la Thaïlande se trouvent dans la sélection réalisée pour le colloque. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.ciep.fr/revue-internationale-deducation-sevres/education-en-asie-en-2014-quels-enjeux-mondiaux

Bernadette Plumelle, avec Clémence Henry (mars 2013, mai 2014)

Religion (s)

Bouddhisme (religion officielle, 93,6 %), islam (4,9 %) christianisme (1,2 %), autres (0,2 %), sans religion (0,1 %) (estimation 2010.)

Langues et groupes ethniques

Thaï (95,9 %), Birmans (2 %), autres (1,3 %) (estimation 2010).
La langue officielle est le thaï (90,7 %), birman (1,3 %), autres (8 %) (estimation 2010).
Le thaï est la langue d'enseignement.

Nature du système scolaire

Avec la loi sur l'éducation promulguée en 1999 et modifiée en 2002, décentralisation au niveau des finances et de l'administration ; plus de liberté est donnée aux enseignants et aux établissements scolaires pour définir les programmes et gérer les ressources financières.

Ministère(s) en charge de l'éducation Enseignement professionnel

Ministères en charge de l'éducation : bureau du Premier ministre, ministère de l'intérieur et ministère de l'éducation.
Pour certains domaines : ministères de la défense, de la santé publique, des transports et de la communication, de l'agriculture et des coopératives, de la justice, du travail et du bien-être social.
La Commission pour l'enseignement professionnel, qui est la principale organisation responsable de l'enseignement et la formation professionnelle et technique, dépend du ministère de l'éducation.
Le ministère de l'éducation est responsable de la gestion de l'éducation à tous les niveaux de l'enseignement. Il a en charge également l'éducation non formelle ou les programmes hors école et supervise les écoles privées à tous les niveaux. Par ailleurs, le ministère prend en charge toutes les questions relatives à la religion et à la culture. (Unesco, 2011).
185 zones d'éducation gèrent les établissements scolaires.

Objectifs affichés Grands principes Priorités

Loi principale : le *National Education Act* (1999) et son amendement (2002).
Objectifs qualitatifs : selon le *National Education Act,* « l'éducation doit viser au développement complet de l'homme thaï dans toutes ses dimensions (…). Le processus d'apprentissage doit viser à inculquer un sens de la conscience politique d'un gouvernement au fonctionnement démocratique placé sous une monarchie constitutionnelle, la capacité à protéger et à promouvoir ses droits, ses responsabilités, la liberté, le respect de la loi, l'égalité, la dignité humaine, la fierté de l'identité thaïe, la capacité à protéger les intérêts publics et nationaux, la promotion de la religion, de l'art, de la culture nationale, des sports, de la sagesse locale, de la sagesse thaïe et universelle, inculquer la capacité à protéger les ressources naturelles et l'environnement, la capacité à gagner sa vie, la confiance en soi, la créativité, la soif de savoir et une capacité d'auto-apprentissage sur une base continue ».
Grands principes : la loi précise que les principes suivants doivent être observés : diversité dans la mise en œuvre de la politique éducative ; décentralisation des pouvoirs vers les zones de services d'éducation, les établissements d'enseignement et les organismes de l'administration locale ; établissement de normes d'enseignement et mise en œuvre d'un système d'assurance de la qualité à tous les niveaux et tous les types d'enseignement ; hausse des qualifications professionnelles des enseignants et du personnel éducatif (formation continue) ; mobilisation des ressources financières provenant de différentes sources pour l'éducation…

Articulation primaire secondaire supérieur

Dans la loi de 1999, effective en 2004 (*compulsory education act)*, l'éducation obligatoire est de 9 ans (6 à 15 ans). L'enseignement primaire dure 6 ans, comme l'enseignement secondaire, qui est divisé en secondaire inférieur (3 ans) et secondaire supérieur (3 ans).
L'enseignement professionnel peut commencer après ces 9 années de tronc commun.
Chaque niveau est sanctionné par le passage d'un test, le NET (national educational test) (enseignement primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur). Un examen conditionne l'entrée au niveau secondaire supérieur, l'O-NET (*Ordinary National Educational Test)*. Depuis 2009, à la fin du secondaire supérieur, la réussite au test A-Net est nécessaire pour être admis à l'université.
Le A-Net est composé du *General Aptitude Test*-GAT et du *Professional Aptitude Test*-PAT. Les deux matières évaluées par le GAT sont l'analyse de texte et la communication en anglais. Les 7 matières évaluées par le PAT sont les mathématiques, les sciences, l'ingénierie, les beaux-arts, l'architecture, la pédagogie, et les langues étrangères.
L'enseignement professionnel existe à 3 niveaux : secondaire (conduisant à un certificat équivalent à celui délivré par les écoles générales du secondaire), post-secondaire (conduisant, après 2 ans, à l'obtention du diploma) et universitaire (conduisant au *degree*).
Deux types d'universités : à admission sélective (passage obligatoire des deux tests nationaux précités) et à admission non sélective (accessible après achèvement des études secondaires). Les établissements privés d'enseignement supérieur organisent leurs propres concours d'entrée.
National institute of Educational Testing Services (NIETS) est l'organisme chargé des tests.

Public / privé

« Commission de l'enseignement privé » au ministère de l'éducation. Le nombre d'inscriptions dans les établissements privés a presque doublé en dix ans, passant de 10 % (2000) à 20 % (2010). Subventions accordées aux écoles privées pour les salaires des enseignants, réductions d'impôts etc. Depuis 2009, les subventions couvrent environ 70 % des dépenses/élève.
Part du privé à chaque niveau : primaire : 18 % ; secondaire inférieur : 12,4 % ; secondaire supérieur : 24,3 % (UNESCO Bangkok, 2012).

Coût aux familles

L'éducation est gratuite de 6 à 15 ans. Depuis 2009, le ministère de l'éducation fournit les manuels et le matériel scolaire.
En 2011, on estime à 65,5 % le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur qui reçoivent du soutien scolaire privé, 6,4 % de l'ensemble des élèves ont du tutorat, principalement à Bangkok. (Bray)

Programmes et curricula

Curricula officiels élaborés par le Conseil de l'éducation (*Office of Education Council*-OEC), un département du ministère de l'éducation.
Curriculum de 2008.
Primaire : 8 matières (thaï, mathématiques, sciences, sciences sociales/culture/religion, éducation physique et santé, arts et musique, technologie et langues étrangères).

Secondaire inférieur : idem et au choix une ou plusieurs matières précitées en option.
Secondaire supérieur : les étudiants peuvent choisir une ou deux options (*Science Program et Mathematics-English Language Program, Foreign Language Programs, Social Science Program*, etc.). Les niveaux primaires et secondaires proposent aussi l'*English Program*, dans lequel presque toutes les matières peuvent être étudiées en anglais et le *Gifted Program* (sciences et mathématiques).
Dans le cadre de l'éducation au développement durable et de l'éducation pour tous, la protection environnementale, les changements climatiques, les enjeux liés au genre, la compréhension interculturelle, les droits humains devraient être introduits dans la formation des professeurs puis dans les curricula.
60 % des élèves suivent la formation générale mais le gouvernement souhaite équilibrer les effectifs avec le cursus professionnel.

Enseignants

Recrutement, management et paiement des salaires au niveau régional.
Préscolaire : niveau de fin de secondaire supérieur et licence (autorisation d'enseigner) obligatoire ; primaire et secondaire inférieur : deux ans d'études universitaires et passage du «diplôme en éducation» ; secondaire supérieur : quatre ans d'études universitaires et passage du diplôme en éducation puis de la licence en éducation. Les licences doivent être renouvelées tous les cinq ans (Unesco Bangkok, 2014).
En 2004, doublement du salaire minimum à chaque niveau d'enseignement (à l'exception du premier niveau) avec un système de primes pour les enseignants dont les élèves ont atteint de bons résultats. Mais la promotion est déterminée par l'ancienneté et non pas par la performance des élèves. Les programmes de formation des enseignants sont considérés comme de mauvaise qualité (OCDE 2012).
Réforme en cours
En 2009, projet appelé *Khru Pan Mai* («une nouvelle "race" d'enseignants »). Création de 300 000 postes pour des enseignants ayant des qualifications élevées et polyvalents. Ils remplacent les enseignants qui prennent leur retraite et doivent contribuer à élever le niveau de la profession enseignante. (OCDE)
Difficulté à trouver des enseignants bien formés en zone rurale.

Temps d'enseignement

Au primaire et secondaire, année scolaire divisée en deux semestres (40 semaines/an)
Le cursus d'éducation de base comprend trois leçons le matin et trois l'après-midi, de 50 mn, suivies d'1,5 h d'étude/jour.

Réformes en cours ou à venir

Réforme concernant les enseignants *Teacher and educational personnel reform* 2004-2013. Quatre domaines clés : formation, développement professionnel et promotion, contrôle des normes professionnelles et gestion du personnel.
Évaluation des écoles en fonction des résultats obtenus aux examens standards.

Autres

En partenariat avec plusieurs agences gouvernementales, mise en place par la reine du Quatrième plan de développement pour les enfants et les jeunes des zones reculées (2007-2016), dont l'un des objectifs est l'éducation pour tous.
Disparités entre les élèves issus de familles pauvres et rurales/riches et urbaines. Les établissements des régions reculées et pauvres du nord-est du pays ont du mal à trouver du personnel qualifié dans certaines matières. Problème d'accès à l'école pour les élèves habitant dans des zones reculées. La faible qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles publiques pousse les parents à faire suivre des cours de soutien à leurs enfants.
Massification du système éducatif en des temps très courts. La dépense publique par niveau a connu une progression inédite au début des années 1980. Accélération de la scolarisation dans le secondaire de la fin des années 1980 jusqu'à la crise financière de 1997. (Michel)
Augmentation significative des niveaux d'accès et d'inscription aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Mais les résultats d'apprentissage sont restés stationnaires et se sont même détériorés au fil du temps (résultats PISA au-dessous de la moyenne de l'OCDE). Les résultats scolaires de la Thaïlande sont relativement faibles alors que le pourcentage du budget national consacré à l'éducation est plus élevé (20 % en 2009) que dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est. Certains analystes évoquent le « paradoxe éducatif thaïlandais »: le simple fait d'augmenter les ressources financières ne peut pas, en soi, élever le niveau de l'éducation, en particulier lorsque les dépenses portent essentiellement sur la construction d'infrastructures. (OCDE)
La faiblesse des résultats scolaires peut s'expliquer également par un enseignement basé sur l'apprentissage par cœur. Absence de pensée critique (OCDE, 2013).

Références bibliographiques

- *Central Intelligence Agency,* ***The World Factbook: Thailand****, CIA/Washington, avril 2014, fiche disponible sur https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/th.html*
- *BRAY Mark, KWO Ora,* ***Regulating private tutoring for public good: policy options for supplementary education in Asia****, UNESCO/Bangkok, 2014, 105 p., disponible sur http://cerc.edu.hku.hk/new-book/regulating-private-tutoring-public-good-policy-options-supplementary-education-asia/*
- *MICHEL Sandrine,* ***« Éducation en Thaïlande : la croissance économique ne suffit plus »****,* ***Revue internationale d'éducation de Sèvres****, avril 2014, n° 65, p. 89-98*
- *UNESCO, International Bureau of Education,* ***World data on education. VII ed. 2010/11 : Thailand,*** *avril 2011, 35 p. disponible sur http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Thailand.pdf*
- *UNESCO Bangkok,* ***Education Systems in ASEAN + 6 Countries: A comparative Analysis of Selected Educational Issues****, UNESCO Bangkok Office, 2014, 75 p., disponible sur http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002267/226757e.pdf*
- *OCDE,* ***Structural policy country notes for emerging Asia. Thailand****, OCDE/Paris, 2013, 18 p., disponible sur http://www.oecd.org/site/seao/Thailand.pdf*

Organisation du système éducatif

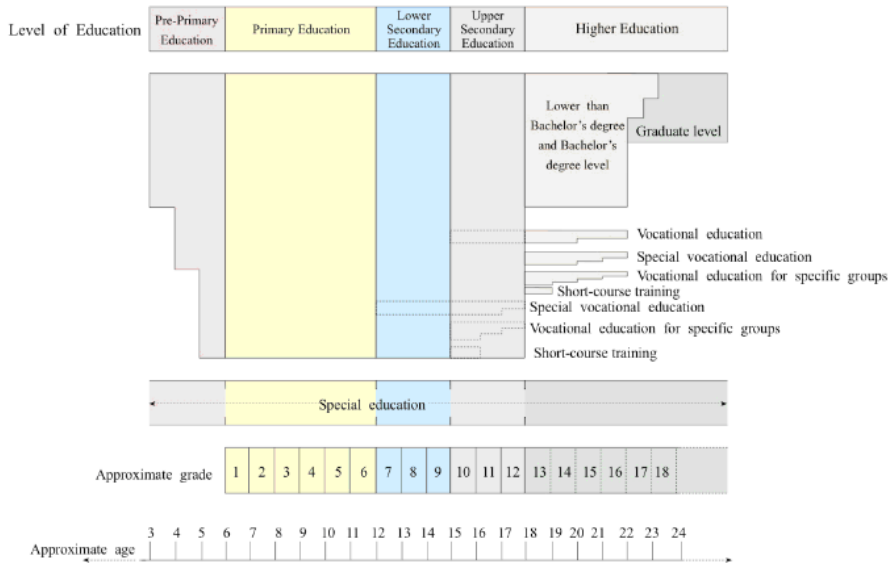

Source: Office of the Education Council, 2008.